

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

MATZENHEIM

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Révision POS en PLU le : 03/02/2014
Modification simplifiée n°1 le : 07/07/2014

PAGES MODIFIEES

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du 3 juillet 2017,

A Matzenheim,
le 3 juillet 2017

Le Maire,
Michel KOCHER



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD

53 rue de Sélestat

67210 OBERNAI

3.2. INTENTIONS D'AMENAGEMENT



↔ axe de desserte du secteur

↔ création d'un sentier

SOURCE : PLAN DE ZONAGE, BD ORTHO 2011, IGN.

AVRIL 2017

0 200 400 m



Eléments de programmation

- Une partie de ce secteur est concernée par un périmètre de réciprocité agricole en application de l'article L111-3 du code rural.
L'urbanisation de ce secteur concerné par ce périmètre de réciprocité ne pourra être autorisée qu'après extinction de cette disposition suite à la cessation ou la modification de la limite agricole correspondante.
- L'urbanisation de ce secteur devra s'organiser en plusieurs phases d'aménagement entre la rue de Strasbourg et la rue d'Erstein, avec un minimum de deux tranches successives

Organisation de la desserte et des accès

- Une liaison douce au Sud pourra permettre de relier la zone d'extension directement au centre du village
- Cette liaison douce se prolongera à travers le nouveau quartier pour permettre de rejoindre la gare
- La desserte routière devra prévoir un bouclage entre la rue d'Erstein et la rue de Strasbourg.

Insertion paysagère

- prévoir la mise en place de plantations sur chaque unité foncière afin de faciliter l'insertion de l'espace bâti neuf dans un espace planté et arboré ;
- à terme, la transition paysagère ainsi recréée doit présenter une alternance de bâti et de plantations d'arbres.